

## Commune de Pommiers-Moulons

Liste des servitudes d'utilité publique  
État des éléments connus au 26/10/2017

Code	Catégorie de servitude	Générateur de la servitude	Institution de la servitude	Service gestionnaire
<b>Servitudes relatives à la conservation du patrimoine</b>				
Patrimoine naturel – Eaux				
AS1	Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	Périmètre de protection rapprochée (secteur général) de la prise d'eau de Coulonge-sur-Charente, commune de Saint-Savinien	AP 10/08/1971 modifié par AP 31/12/1976	ARS
Patrimoine culturel – Monuments historiques et sites patrimoniaux remarquables				
AC1	Immeubles classés ou inscrits	Église de Moulons : en totalité (commune de Pommiers-Moulons) – immeuble inscrit au titre des monuments historiques	APR 05/12/2000	STAP
AC1	Abords des monuments historiques	Périmètre de protection de 500 m autour de l'Église de Moulons (commune de Pommiers-Moulons) – immeuble inscrit au titre des monuments historiques le 05/12/2000	Art. L. 621-30 du code du patrimoine	STAP
<b>Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements</b>				
Énergie – Électricité et gaz				
I4	Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine	Ligne de transport d'énergie électrique – HT 90 KV Montguyon / Jonzac		RTE
Communications – Circulation aérienne				
T7	Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement	Circulation aérienne – servitudes établies à l'extérieur des zones aéronautiques de dégagement	Article L. 6352-1 du code des transports	DGAC – SNIA
Télécommunications				
PT2	Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles	Liaison hertzienne – zone spéciale de dégagement entre les stations de Jonzac (Le Fief de Chaille) et de Montlieu-La-Garde (Milan)	DT 09/09/2015	Ministère de l'Intérieur SGAMI-Sud-Ouest